

30 avr 2009 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2009

Lutte contre la piraterie au large de la Somalie

Militaires belges à bord de navires de la marine marchande

Militaires belges à bord de navires de la marine marchande

Le Conseil des Ministres a décidé, dans le cadre de la lutte contre la piraterie, de mettre des militaires à bord de navires marchands battant pavillon belge. Il s'agit d'une initiative conjointe du SPF Affaires Etrangères et du Ministère de la Défense sur proposition du Premier Ministre.

La flotte marchande belge devra en priorité demandé l'assistance à la flotte européenne dans le cadre de la mission ATALANTA qui est active dans la région et à laquelle la frégate Louise-Marie participera début septembre. Dans le cas où cette flotte ne pourra assurer la protection des navires marchands belges, les armateurs pourront faire appel à une équipe de 8 militaires pour la protection. La période d'essai s'étalera du début mai à fin juin.

Les armateurs assureront les frais encourus à l'engagement des militaires de la Défense. Chaque armateur devra démontrer que le navire est entièrement assuré pour cette zone maritime. Les armateurs devront renoncer à poursuivre l'Etat belge pour tous dégâts éventuels occasionnés à la cargaison, au navire et à son équipage suite à un acte de piraterie.

La Défense mettra ses militaires à disposition avec un préavis de 48 heures après la conclusion des formalités requises avec les armateurs.

La décision d'entreprendre une action militaire est une prérogative du commandant de l'équipe.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>